



L'an deux mil dix huit, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

**Présents** : Gérome FASSET, Valérie BIDAL, Sonia CABASSY, Pierrette DAVID, Annick GILBERT, Olivier GUILLEMIN, Gilles VUILLEMENOT

**Absents excusés** : Martial MATZ, Mickaël REBILLET, Rémi VUILLEMENOT qui donne pouvoir à Pierrette DAVID

**Secrétaire de séance** : Pierrette DAVID

Monsieur le Maire rattache à l'ordre du jour l'extension du périmètre du SIEVO, le reversement de la redevance modernisation des réseaux de collecte ainsi que la prise en compte des ordures ménagères dans le tarif de la salle des fêtes.

### **1. Approbation du procès-verbal de séance du 07 septembre 2018**

Monsieur le Maire fait un bref rappel des points abordés.

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2018 est approuvé par 8 voix pour.

### **2. Modification des statuts JURA-NORD (Délibération 020-2018)**

La reprise de la compétence assainissement concerne uniquement les eaux usées, il convient donc de modifier la rédaction de la compétence optionnelle « assainissement » afin d'exclure les eaux pluviales.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ajouter la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de permettre à la Communauté de Communes de soutenir la mission locale.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal, approuve par 8 voix pour, la modification des statuts telle que proposée.

### **3. Mise à jour de la carte communale – nouvelles servitudes**

Suite au transfert de la compétence en matière d'élaboration, d'approbation de modification de révision et suivi des documents de planification à la Communauté de Communes et des arrêtés préfectoraux instituant diverses servitudes, Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transports de gaz/d'éthylène.

### **4. Indemnités percepteur (Délibération 021-2018)**

Comme chaque année, la trésorerie de Dampierre a transmis à la commune l'état de liquidation des indemnités de conseil et de confection de budget. Monsieur le Maire rappelle que le calcul est fait suivant un barème en fonction du budget des 3 dernières années.

Après avoir pris connaissance du montant alloué, le Conseil Municipal, décide par 2 voix contre, 1 abstention et 5 voix pour de verser l'intégralité de l'indemnité.

## **5. Etude faisabilité restructuration de la maison (Délibération 022-2018)**

Monsieur le Maire informe qu'après la visite du CAUE, il a pris attache auprès d'un architecte afin d'étudier la faisabilité de la restructuration de la maison. Le montant de la prestation s'élève à 2 510.00 € HT. Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité de suivi des travaux par cet architecte. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il faut compter environ 7% du prix du chantier. Le Conseil Municipal valide l'étude, par 8 voix pour.

## **6. Travaux maison (Délibération 023-2018)**

Après un rappel sur l'importance de débiter les travaux avant la fin de l'année pour conserver le bénéfice de la subvention DETR octroyée par l'Etat, Monsieur le Maire indique qu'il a demandé plusieurs devis pour débiter les travaux de démontage et de réfection du toit. Deux devis se sont avérés infructueux, notamment sur le prix et sur le détail des prestations réalisées. L'entreprise ROGER Pascal a donc été retenue pour le démontage des cloisons et l'évacuation des déblais pour un montant de 19 999.00 € HT.

Le devis pour la réfection du toit et la reprise des chéneaux s'élève à 12 273.00 € HT. Le montant des travaux est approuvé par 8 voix pour.

## **7. Logement communal (Délibérations 024-2018 et 025-2018)**

Le nouveau locataire a réalisé des travaux de nettoyage et de réfection de l'appartement communal suite au départ de l'ancien locataire. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide par 8 voix pour la remise gracieuse d'un mois de loyer et la prise en charge des factures de fournitures à hauteur de 176.61 €.

Par ailleurs, l'ancien locataire a mis en demeure la commune suite à la conservation de sa caution. Après avoir échangé, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, approuve de rembourser la caution déduction faite du montant des factures de fournitures et accepte le prorata temporis du loyer suite au départ anticipé du locataire.

## **8. Aménagement derrière les Vergers et effacement (Délibération 026-2018)**

Les travaux sont quasiment terminés. Monsieur le Maire a demandé au SIDEC de prévoir le prolongement des réseaux en vue du raccordement de futures parcelles ce qui conduit à une plus-value de 1 155.78 €. Le Conseil Municipal valide, par 8 voix pour, l'avenant concernant ces travaux.

Le projet d'aménagement de 6 parcelles pourrait être envisageable moyennant une participation par parcelle. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'il est impossible pour la commune de réaliser des travaux sur une voie privée et que sans transfert de propriété, ceux-ci ne pourront être envisagés.

## **9. Recrutement employé communal**

Suite à de gros soucis de santé, l'agent en charge du ménage de la mairie ne peut exercer ses fonctions pour la collectivité. Son contrat prendra fin au 31 décembre.

La commune recherche donc une personne pour réaliser 2 heures de ménage par semaine ou 3 heures tous les 15 jours.

## 8. Questions diverses

SIEVO (Délibération 027-2018) : la commune doit se prononcer concernant l'extension du périmètre du SIEVO au Communes de la Communauté de Communes du Val Marnaysien suite à la reprise de compétence de cette dernière en matière d'assainissement et mis en délégation au syndicat. Le Conseil Municipal, approuve par 8 voix pour l'extension du périmètre tel que proposé.

Redevance modernisation des réseaux de collecte (Délibération 028-2018) : suite au transfert de la compétence assainissement, il convient de délibérer pour reverser, à la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN), la part encaissée par la commune en 2017 au titre de la redevance de modernisation des réseaux puisque cette dernière est reversée l'année suivante à l'Agence de l'eau. Le montant pour Louvatange s'élève à 526.82 €.

Le Conseil Municipal, approuve par 8 voix pour, le reversement à la CCJN de cette somme.

Salle des fêtes (Délibération 029-2018) : Madame GILBERT souhaite faire un point sur la salle et notamment sur les poubelles qui sont fouillées par les chats et ramassées à plusieurs reprises par des habitants du village. Elle précise que le ramassage des bacs est facturé à chaque passage et s'interroge sur la refacturation de ce coût pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le sujet, décide par 8 voix pour, de louer la salle au tarif de 60 € pour les habitants de la commune et de laisser les autres tarifs inchangés.

Par ailleurs, les chambres ayant été vidées, il conviendrait de contacter de nouveau le responsable de la sécurité pour déclasser la salle des fêtes. En cas d'orientation pour des gîtes, il semblerait indispensable d'acquérir un peu de mobilier pour l'étage.

Colis : la distribution se fera le 17/12/2018 à partir de 10h.

**Vœux : cette année, « Galettons » ensemble ! et faisons connaissance autour d'une galette lors des vœux du Maire qui auront lieu le vendredi 18/01/2019 à 20h à la salle des fêtes.**



Sécurité : le stop rue des Vignes n'est pas respecté. Un administré demande la mise en place d'un miroir.

Voirie : suite aux travaux de voirie, un trou s'est formé et devait être comblé en tout-venant ce qui n'a pas encore été fait.

Fin de la séance à 22h50.

Le Maire,  
Gérome FASSENET.

Fermeture du secrétariat le mercredi 25 décembre 2018 et le mercredi 02 janvier 2019.

Réouverture aux heures habituelles le mercredi 09 janvier 2019.